

Notice pour la livraison de marchandises

Pour les entreprises logistique near/non food de Neuendorf, logistique des surgelés de Neuendorf et logistique des textiles de Volketswil

Les directives suivantes servent à garantir une réception expéditive et ordonnée des marchandises dont toutes parties peuvent profiter. Les avantages sont :

- Pas de temps d'attente ou temps d'attente minimales pour les camionneurs livrant correctement
- Pas de temps d'attente pour les palettes sur la rampe à la réception des marchandises
- Stockage soigneux des palettes dans l'entrepôt sans retard

1. Annonce d'arrivée de marchandises:

Tous les acheteurs, fournisseurs, sociétés de transport ou chauffeurs de camions font savoir l'arrivée de leurs marchandises à la coordination compétente au plus tard* à 17h00 pour le jour suivant de manière à réserver le créneau horaire de livraison. Les transports inattendus seront repoussés.

(* L'inscription anticipée est recommandée, le créneau horaire de livraison le lendemain ne peut être garantie)

1.1. Vous avez les deux possibilités d'annonce suivantes:

a) Annonce téléphonique ou par e-mail auprès de la coordination:

Groupe d'articles	Numéro de téléphone	E-Mail (courriel)
Produits surgelés	062 388 71 31	mvn-trl-info-koord@mvb.ch
40 - 45, 48 46, 47, 49 à l'horizontale 50 - 79 84	062 388 74 44	nfn-warenanlieferung@mvb.ch
46, 47, 49, 80-89 suspendu et bikes	043 422 42 92	MVN-FMT-Avisierung-Camion@mvb.ch
Retours	062 388 71 71	nfn-retouren-logistik@mvb.ch
Confection Neuendorf	062 388 74 91	nfn-konfektionierung@mvb.ch

b) Annonce par Internet (CamiOnline):

Les demandes pour une annonce par Internet peuvent être déposées auprès de la coordination compétente.

2. Informations des fournisseurs lors de leur annonce:

2.1. Il faut indiquer les points suivants pour procéder une annonce:

- Référence du numéro d'article
- Nombre d'unités logistiques à livrer (palettes)
- Déchargement manuel (à main) oui/non
- Jour de livraison souhaité

2.2. Horaires d'annonce:

Entreprises	Horaires d'annonce
Toutes les entreprises	Du lundi au vendredi de 07h00 à 17h00

Migros-Verteilbetrieb AG

3. Information du MVB AG lors d'une livraison:

3.1. MVB AG annonce les points suivants au fournisseur lorsqu'une annonce de livraison est confirmée:

- Date et créneau horaire
- Numéro de réservation

4. Livraison

4.1. Horaires de livraison:

Entreprise	Horaires de livraison	
Logistique near/non food et Logistique des textiles, Neustrasse 49 CH-4623 Neuendorf	Du lundi au vendredi	07h00–17h00, palettisé
	Du lundi au vendredi	08h00–14h00, non palettisé, déchargement manuel
Logistique des surgelés, Industriestrasse 2 CH-4623 Neuendorf	Du lundi au vendredi	07h00–18h00
	Du lundi au vendredi	08h00–14h00, déchargement manuel
Logistique des textiles, Volketswil Industriestrasse 14 CH-8604 Volketswil	Du lundi au jeudi	07h00–15h30
	Vendredi	07h00–14h30

4.2. Les informations suivantes sont impératives:

- Créneau horaire attribué
- Numéro de réservation (pas de livraison sans numéro de réservation)
- Bon de livraison, liste de réception plateforme
- Bulletin de livraison des emballages pour partenaires MTM
- Attestation de dédouanement pour les fournisseurs étrangers

4.3. Il faut respecter les points suivants:

Heures de livraison

- Il faut impérativement respecter l'heure de livraison adjudgée.
- Il faut impérativement annoncer à temps les éventuels retards et respecter la nouvelle échéance attribuée.
- Si le chauffeur accuse un retard de plus de 60 minutes **sans** information préalable, la livraison sera refusée. Un nouvel enregistrement avec déchargement le lendemain est nécessaire.
- Si la livraison n'a pas été annoncée, elle sera refusée si une réception est impossible le même jour.
- Si une livraison annoncée ne peut pas avoir lieu, il faut si possible la dénoncer la veille.

Migros-Verteilbetrieb AG

Types d'emballage

Principe: Les livraisons d'articles normaux doivent se faire exclusivement sur des palettes EUR échangeables de 1200mm x 800mm.

Echange de palettes: L'échange de palettes EUR s'effectue selon les possibilités suivantes:

- Comptabilisations dans le système (conditions : partenaires du MTM)
- Echange de palettes coup sur coup
- Présentation du bon de palettes

Précision: On ne tient pas de compte individuel de palettes avec des fournisseurs.

4.4. Quantités livrées

Il n'est pas toujours possible d'accepter un nombre illimité de livraisons par camion du fait des capacités aux sites de déchargement et des ressources disponibles. Il importe donc de discuter des quantités livrées par jour de livraison avec les coordinations pour que celles-ci puissent faire leur travail en cas d'importantes quantités livrées.

En règle générale, il es possible de livrer **2 camions par jour et fournisseur**.

5. Divers

5.1. Sécurité

Il faut impérativement respecter les directives de sécurité du MVB.